

AFFAIRE No 25 - GARANTIE A ACCORDER A LA S.H.L.M.R. POUR TROIS EMPRUNTS DE 10 MILLIONS DE FRANCS, 50 MILLIONS DE FRANCS ET 40 MILLIONS DE FRANCS QUE CETTE SOCIETE SE PROPOSE DE CONTRACTER EN VUE DE LA REALISATION DES OPERATIONS "LES FLIBUSTIERS" (2E TRANCHE), "LOUIS PASTEUR" ET "CARICUBES"

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Conformément à la réglementation, la S.H.L.M.R., par lettre du 8 janvier 1985, sollicite la garantie de la commune pour trois emprunts de 10 millions de Francs, 50 millions de Francs et 40 millions de Francs qu'elle se propose de contracter en vue de la réalisation des opérations suivantes dont le démarrage est prévu dès cette année.

1 - Louis Pasteur : 12 logements (immeuble à loyer moyen) à l'angle des Rue Pasteur et Rue de l'Est

Garantie sollicitée : 10 000 000 Francs

Durée de prêt : 30 ans

Taux de prêt : en fonction des conditions en vigueur à la date de signature du contrat

Organisme prêteur : Crédit Foncier de France

2 - Les Flibustiers : 134 logements H.L.M. (2ème partie) dans la Z.A.C. 1 de Moufia

Garantie sollicitée : 50 000 000 Francs

Durée du prêt : 34 ans

Taux de prêt : en fonction des conditions en vigueur à la date de signature du contrat

Organisme prêteur : Caisse de Prêts H.L.M.

3 - Caricubes (extension)

Garantie sollicitée : 40 000 000 Francs

Durée de prêt : 30 ans

Taux du prêt : celui en vigueur à la date de la signature du contrat de prêt

Organisme prêteur : Crédit Foncier de France

...

La Commune de Saint-Denis ayant la capacité financière de garantir ces trois emprunts, je vous demande de vous prononcer sur cette affaire et, dans l'affirmative, l'autorisation :

- d'intervenir aux contrats d'emprunt respectifs ;
- de créer, en cas de besoin, pendant la période d'amortissement, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant de l'annuité ;
- de ménager pour chaque emprunt des garanties suffisantes à la Commune vis-à-vis de la S.H.L.M.R. en prévoyant notamment, par contrat, des mesures de sûretés.

Je mets cette affaire aux voix.

Le Maire donne lecture des avis des Commissions.

- Commission du Cadre de Vie : Favorable. Elle demande que 50 % de tous ces logements soient attribués à la Mairie.

- Commission des Finances : Note qu'il s'agit de garantie d'emprunts très importants. Elle émet cependant un avis favorable, compte tenu du manque de logements sur Saint-Denis.

Reçu à la Préfecture le 15/04/85

LE MAIRE : Je mets aux voix.

Le rapport, les avis des Commissions, ainsi que la précision suivante : garantie accordée pour les deux opérations financées par le Crédit Foncier de France ("Louis Pasteur" et "Caricubes") ; par contre, garantie accordée avec réserve pour ce qui concerne la Caisse des Prêts H.L.M. (opération "Les Flibustiers") -vérifier que cette dernière garantie est obligatoire pour l'organisme prêteur- sont adoptés à l'**UNANIMITE**.

---o-o-o0o-o-o---

(voir compléments
page suivante)

M. ANNETTE : Je voudrais obtenir des explications. Notamment, à la page 2, que signifie : "d'intervenir aux contrats d'emprunts respectifs" ?

LE MAIRE : C'est garantir, justement. On n'intervient pas dans le contrat lui-même ; mais on appose notre signature pour la garantie.

M. ANNETTE : D'accord.

Et, "de créer, en cas de besoin, pendant la période d'amortissement, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant de l'annuité" ?

LE MAIRE : Comme pour toutes les garanties, au cas où il y a défaillance d'une partie dans cette affaire, nous sommes obligés en effet de prélever des centimes suffisants pour payer. Mais, en contrepartie, on hérite des logements.

M. ANNETTE : D'accord.

---o-o-oOo-o-o---